

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 9 MARS 2016

Déclaration de Conformité

1. Identifiant du produit

Lunettes de protection VISION V190 - Lunettes de protection résistantes aux chocs, à la poussière et aux rayons UV.

Couleur de la lentille : Claire Norme lentille : Norme UV - EN

Poids: 35 g 17

nasale antidérapante

Matériaux : Lentille haute Marquage lentille : 2C-1.2 1FT

résistance (PC); Branches bi- KN CE

injectées (PC) ; Plaquette Normes : Norme d'impact - EN

1

(caoutchouc); Bandeau Marquage monture: EN 166

amovible et réglable en FT CE

longueur (polyester); Joint Conditionnement: Sachet

amovible (Hytrel / mousse individuel

EVA)



2. Coordonnées du fabricant

ACTIVE GEAR SA
Route de Chantemerle 58d
1763 Granges-Paccot
Switzerland

3. Déclaration de responsabilité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration

Identification des EPI permettant la traçabilité : **V190** avec la marque Active Gear et les références :

V190 - Numéros de lot indiqués sur l'emballage/produit.

5. Déclaration de conformité

L'organisme notifié impliqué : **SGS Fimko Ltd**Organisme notifié n° **0598**.

a effectué l'examen UE de type (Module B) et délivré le certificat d'examen UE de type. **0598/PPE/25/4152**

6. Normes appliquées

Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées, y compris la date de la norme, ou à d'autres spécifications techniques

EN 166:2001

EN 166 FT CE

EN 170:2001 (clear lens)

2C-1.2 1FT KN CE (clear lens)



7. Organisme notifié

Le cas échéant, l'organisme notifié impliqué : SGS Fimko Ltd, Organisme notifié No. 0598, Takomotie 8, 00380, Helsinki, Finland

Pierre-Alain CLÉMENT

Administrateur Active Gear SA Granges-Paccot, 2025-10-15



